

# **RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **EXERCICE 2025**

## LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

→ Pour **les communes de plus de 3 500 habitants** et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un **débat d'orientation budgétaire (DOB)**, qui repose sur la rédaction préalable d'un **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

→ Le débat d'orientation budgétaire représente **une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités**. Il participe à **l'information des élus en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière** de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

→ Il permet aux élus du Conseil municipal :

- De s'informer sur l'environnement économique et financier de la collectivité,
- De prendre connaissance de **la rétrospective de l'année qui vient de s'écouler** et de **débattre sur les grandes orientations budgétaires en prospective de l'année à venir**,
- De connaître et d'arbitrer les engagements pluriannuels en lien avec les informations liées à **la gestion de la dette** et sa structure.

→ Le rapport d'orientation budgétaire est composé :

- Des orientations budgétaires prévues par la Commune portant sur **les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement**.
- De la programmation des investissements en recettes et dépenses sous la forme **d'un plan pluriannuel d'investissement**,
- Des informations relatives à la structure et à **la gestion de l'encours de la dette contractée**, des perspectives pour le projet de budget d'investissement.

**DISPOSITIONS LEGALES ET ELEMENTS DE COMPREHENSION JURIDIQUES :**

→ **Des nouveaux délais impartis sous le référentiel M57 :**

Le législateur a considéré que le Débat d’Orientation Budgétaire devait intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget. Toutefois, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires **des communes ayant adopté le référentiel M57 doit intervenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif** (article L.5217-10-4 du CGCT).

→ **L’obligation de tenir le DOB distinctement du vote du budget :**

Selon la jurisprudence, **la tenue du débat d’orientation budgétaire constitue une formalité substantielle**. Il doit faire l’objet d’une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat (article L.2312-1 du CGCT).

En cas d’absence de DOB, toute délibération relative à l’adoption du budget primitif est entachée d’illégalité. (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »). Le budget primitif doit être voté au cours d’une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

→ **L’obligation de transmission et de publicité du DOB :**

Selon le CGCT, les collectivités sont tenues de procéder aux actions de publication et de transmission suivantes :

- Transmission en **préfecture**,
- Transmission **au président de l’EPCI** dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen,
- Publication au recueil **des actes administratifs ou affichage**,
- **Mise à disposition du public** dans les 15 jours suivant la tenue du débat,
- **Mise en ligne sur le site internet de la collectivité** (s’il existe) dans un délai d’un mois.

# CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'ANNEE 2024 - 2025

## LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES :

### ➤ Une croissance mondiale stabilisée :

- En 2024, la croissance a été estimée à **3,2%** et devrait se stabiliser en 2025 à **3,3%**.
- Aux États-Unis, la croissance s'est renforcée au deuxième trimestre de 2024 en partie à la baisse de l'inflation. L'activité mondiale serait surtout tirée par les économies émergentes malgré le ralentissement chinois.
- Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. La croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à **0,9 %** en 2024, avant d'accélérer à **1,4 %** en 2025 et **1,6 %** en 2026.
- **Les risques géopolitiques constituant à l'échelle mondiale un aléa certain et pesant.**

### ➤ Une baisse de l'inflation au niveau mondial :

- Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par un **niveau élevé de l'inflation**, notamment en matière d'énergie.
- En 2024, une **baisse de l'inflation** a été observée. Les dépenses des ménages se sont améliorées malgré les effets des politiques monétaires restrictives et le contexte mondial incertain (Guerre en Ukraine et conflits au Moyen-Orient).

- En 2025, **il est prévu que l'inflation continue sa décélération au niveau mondial**. La poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires parallèlement au recul de l'inflation soutiendrait l'investissement privé en 2025. Par ailleurs, la diminution de l'inflation donnerait un élan supplémentaire à la croissance des revenus réels et tirerait vers le haut la consommation privée.

## IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE :

### ➤ Un rythme de croissance modéré :

- La croissance de l'économie française a progressé modérément en 2024 à hauteur de **1.1 %** en moyenne. Cela s'explique par une consommation des ménages faible et un niveau d'épargne élevé.
- L'investissement des entreprises a reculé pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif et celui des ménages (logement) enregistre un net repli. Les exportations sont en revanche plus dynamiques. Les jeux olympiques permettraient une amélioration de la croissance du PIB au 3<sup>e</sup> trimestre dépassant légèrement les 1 %.
- En ce qui concerne le marché de l'emploi, le taux de chômage s'établirait à un niveau relativement bas en 2024 (7,3 % à mi-année), au regard de son rythme historique sur les trente dernières années.

### ➤ Un contexte politique incertain

- L'instabilité politique du pays (dissolution de l'Assemblée nationale et censure du Gouvernement) a impacté différents secteurs d'activité économique notamment l'industrie et la construction au regard notamment de la politique fiscale.

### ➤ Le constat d'une dégradation des finances publique malgré une baisse de l'inflation :

- L'inflation marque un recul important. En août, l'inflation française est ainsi revenue sous la barre des **2 %**.
- À la fin du premier trimestre 2024, la dette publique, au sens de Maastricht, s'établit à 3 159,7 Md€ soit environ **110,7 % du PIB**. Ce niveau s'explique en partie par les dépenses liées à la gestion de la crise énergétique, à la transition écologique et aux mesures de soutien économique post-pandémie.

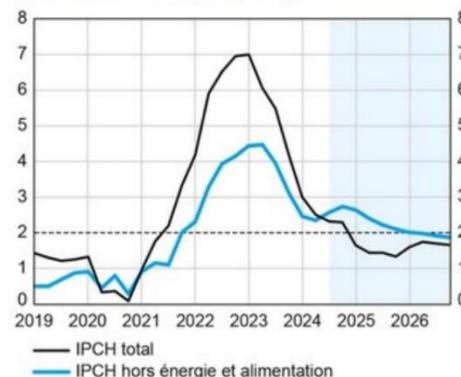
- Selon la Direction générale des finances publiques (DGFiP), le rendement de plusieurs impôts serait en retrait par rapport aux estimations : -2 milliards d'euros (Md€) pour l'impôt sur le revenu, -13 Md€ pour l'impôt sur les sociétés, -5,4 Md€ pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les recettes de l'Etat seraient donc moins importantes que les prévisions attendues.

### Les projections de l'Indice de Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH)

L'IPCH est un indicateur économique mis en place par l'Union Européenne qui permet de calculer le niveau d'inflation, c'est à dire l'évolution des prix, de la façon la plus homogène possible. Cet indicateur revêt un caractère important dans la mesure où il permet de déterminer l'évolution, entre les mois de novembre n-2 et n-1, des bases d'imposition, en particulier celle du foncier bâti, principale ressource des communes. **En 2025, selon des données provisoires de l'INSEE, l'évolution de l'IPCH serait de 1,7%. Pour mémoire, l'évolution de l'IPCH avait augmenté de 3.9% pour 2024 et de 7.1% en 2023).**

#### Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

## LES INCERTITUDES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (PLF 2025)

Le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure contre le Gouvernement Barnier, suite à l'usage de l'article 49.3 sur le budget de la Sécurité sociale. Il s'agit de la deuxième censure d'un gouvernement dans l'histoire de la Ve République, ouvrant une période de fortes incertitudes politiques et financières. Cette période donnant aussi un coup d'arrêt pour nombre de textes de loi dont certains projets étaient proches d'aboutir.

Face à cette situation, le Président de la République a annoncé le 5 décembre 2024, qu'un futur gouvernement déposera une loi spéciale avant la mi-décembre au Parlement, pour permettre à l'appareil d'État de fonctionner en l'absence de promulgation d'un budget au 1er janvier.

### Qu'est-ce qu'une « loi spéciale » ?

Il s'agit d'un des instruments permettant au gouvernement d'éviter une paralysie administrative si un budget de l'État ne pouvait être promulgué au 1er janvier. L'article 47 de la Constitution dispose que « *le Gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts* » et ouvre par décrets les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'État.

Dans ce cadre, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) permet deux procédures :

- Demander avant le 11 décembre à l'Assemblée de voter sur la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2025,
- Ou déposer avant le 19 décembre un « projet de loi spéciale » pour continuer à percevoir les impôts après le 1er janvier, le temps que le Parlement adopte un vrai projet de loi de finances. **Pour des raisons liées à la situation politique et/ou au calendrier serré, le Président de la République a tranché en faveur de cette deuxième option.**

## QUELLES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ?

### ➤ Un contexte budgétaire délicat marqué par des dépenses de fonctionnement en hausse

- L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.
- L'année 2024, quant à elle, a été marquée par **l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes (+2,3 %) et des dépenses de fonctionnement (+4,4 %)** qui a entraîné une **baisse de la capacité d'autofinancement du bloc communal**.
- **Les dépenses de personnel seraient en hausse de 4,8 %, soit légèrement plus qu'en 2023**. Cette hausse s'explique principalement par les revalorisations salariales nationales. Ainsi, **les collectivités absorbent l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique** de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024.
- Les charges à caractère général progresseraient de 4,4 %, soit plus que l'inflation anticipée pour l'année (+ 1,7 %). Pour leur part, les subventions de fonctionnement, en particulier les subventions versées et les contingents et participations obligatoires (Caisse des écoles, CCAS ou encore SDIS), progresseraient de 4,0 %.

### ➤ Des recettes de fonctionnement qui ne compensent pas la hausse des dépenses

- En 2024, les recettes de fonctionnement ont ralenti en raison notamment d'une revalorisation des bases fiscales, plus faible qu'en 2023 et d'une baisse des droits de mutation.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal, serait malgré tout en hausse de 4,8 % grâce à une évolution

physique des bases, complétée par l'utilisation du levier fiscal. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) serait en revanche en baisse, malgré une majoration des taux par près de 1 500 communes.

- Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), s'établirait à 13,7 milliards d'euros, contre 20,9 milliards d'euros en 2022, soit une nouvelle chute de 17,0 % (après une chute de 22,3 % en 2023). Cette baisse s'explique par les pressions exercées sur les transactions immobilières en raison de la hausse des prix de l'immobilier et du **niveau relativement élevé des taux d'intérêt**.
- Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État augmenteraient légèrement de 0,6 % du fait d'un abondement de 320 millions d'euros (identique à 2023) en loi de finances pour 2024 affectés à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour 140 millions d'euros, à la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 150 millions d'euros et à la dotation d'intercommunalité pour 30 millions d'euros.

L'épargne brute des collectivités locales se contracterait de 8,7 % en raison des pertes constatées sur les recettes de fonctionnement non compensées par une baisse des dépenses de fonctionnement. Les investissements seraient en progression de 7 % (contre 7,5 % en 2023) et seraient constitués par les dépenses d'équipement (+ 7,7 %), les subventions versées (+ 3,9 %) et les autres dépenses d'investissement (+ 2,8 %).

➤ **Des annonces gouvernementales incertaines en raison de la censure du 4 décembre 2024**

- Afin de ramener le déficit public à environ 5% du PIB à la fin de l'année 2025, le gouvernement Barnier cherchait à dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires dont un effort de 5 milliards d'€ attendu des collectivités territoriales.
- La modulation des conditions d'attribution du FCTVA pour les seules dépenses d'investissement. En effet, il serait prévu de réduire le FCTVA d'environ 800M€ via la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.

- La hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL. Ce régime connaît un déficit croissant qui devrait passer de 2,5 Mds€ en 2023 à 10 Mds€ en 2030. Cette situation est principalement causée par un déséquilibre démographique (rapport actifs cotisants/pensionnés) mais est également aggravée par le recrutement croissant de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL mais au régime général (CNAV) et à l'IRCANTEC. Ainsi, lors du dernier comité des finances locales (CFL), une augmentation de la cotisation des employeurs à la CNRACL a été annoncée parmi les mesures financières concernant les collectivités, sans en préciser toutefois le montant. **Au total, sur les trois prochaines années, ce sont donc 12 points supplémentaires de cotisation qui sont annoncés, soit un niveau sans précédent.**
- **L'annonce d'une baisse du fond vert** à hauteur de 1,5 Md€ par rapport à 2024. Le fonds s'élèverait donc à un montant total de 1Md€ en 2025. La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait quant à elle stabilisée à hauteur de 27Md€, comme en 2024. Cette stabilité concernerait aussi les dotations d'investissement comme la DETR, la DSIL ou la DSID. Les dotations de péréquation progresseraient de 290 M€, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

## CALENDRIER BUDGETAIRE 2025

<b>18 décembre 2024</b>	Conseil municipal : Débat d'orientations budgétaires
<b>31 décembre 2024</b>	Clôture de l'exercice budgétaire 2024
<b>31 janvier 2025</b>	Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire)
<b>Mars 2025</b>	Conseil municipal : Examen du BP (date à définir)
<b>15 avril 2025</b>	Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les 10 semaines précédentes.
<b>Juin 2024</b>	Conseil municipal : Vote du compte administratif (date à définir)
<b>30 juin 2024</b>	Date limite de vote du compte administratif N-1
<b>15 juillet 2024</b>	Date limite de transmission du compte administratif N-1 au préfet

## ANALYSE RETROSPECTIVE 2024 ET PROSPECTIVE 2025-2027



A la suite du départ du responsable finances en poste depuis près de 30 ans et à l'issue d'un investissement majeur, la Ville de Maîche a confié au cabinet conseil Analis Finances une mission d'accompagnement budgétaire comprenant plusieurs volets au cours de l'année 2023 :

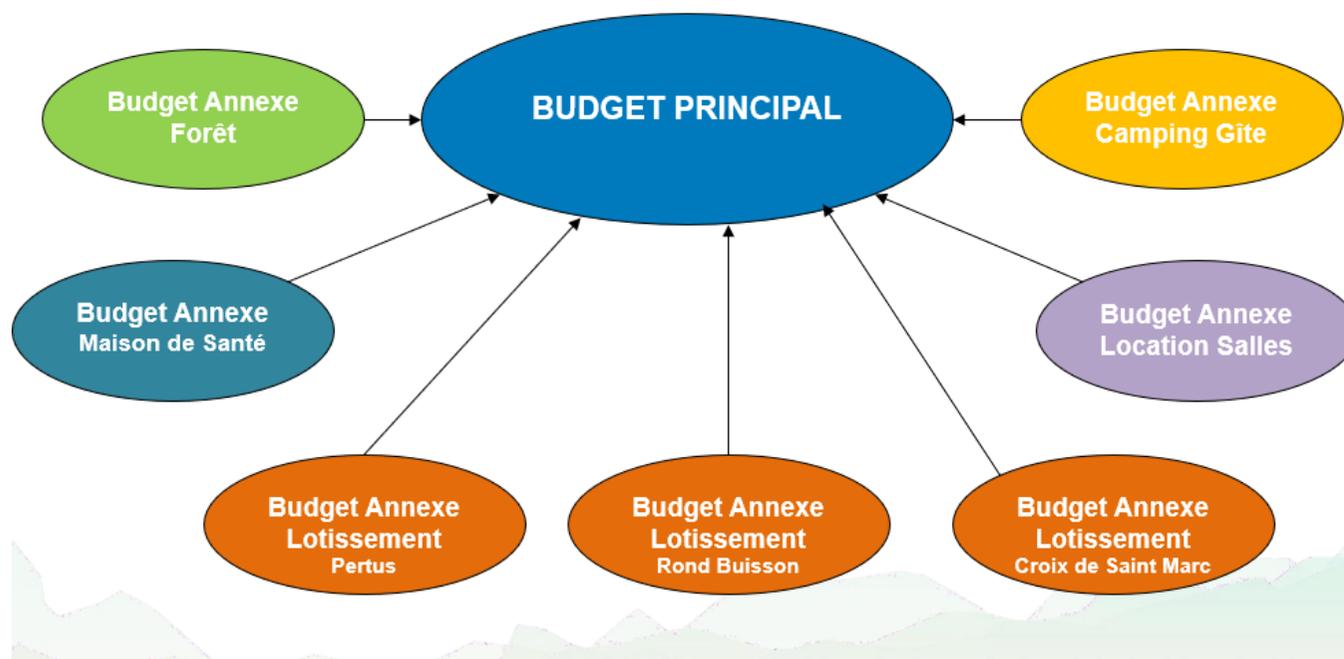
- Produire une analyse budgétaire rétrospective 2019 – 2023,
- Analyser la dette et accompagner la ville dans la gestion de ses emprunts,
- Accompagner la préparation budgétaire 2024.

Lors des OB2024, il a été proposé de poursuivre l'accompagnement d'Analis Finances afin de poursuivre la démarche de modernisation des finances de la Ville de Maîche notamment par l'usage d'un logiciel permettant de fiabiliser les données :

- Analyse rétrospective et prospective annuelle,
- Accompagnement dans la gestion de la dette,
- Accompagnement à la préparation budgétaire.

## LA STRUCTURE BUDGETAIRE DE LA VILLE DE MAÏCHE

La Ville de Maïche dispose d'un budget général et de 7 budgets annexes, tous rattachés au budget principal avec une seule personnalité morale et un compte au trésor commun (compte 515). Le budget annexe – lotissement du Rond buisson a été clôturé en 2023.



## COMPRENDRE LE BUDGET : LES INDICATEURS BUDGETAIRES

Les différents niveaux d'épargne constituent des soldes intermédiaires de gestion utilisées pour apprécier la santé financière des collectivités :

- **L'épargne de gestion**

L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. **Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.**

$$\text{EPARGNE DE GESTION} = \text{RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT} - \text{DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT}$$

- **L'épargne brute**

L'épargne brute constitue le deuxième indicateur d'épargne. Elle est aussi appelée **capacité d'autofinancement brut**. Elle correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement, hors travaux en régie. Elle est affectée à la couverture d'une partie de dépenses d'investissement et par priorité au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement. **L'épargne brute conditionne le degré de la solvabilité de la collectivité.**

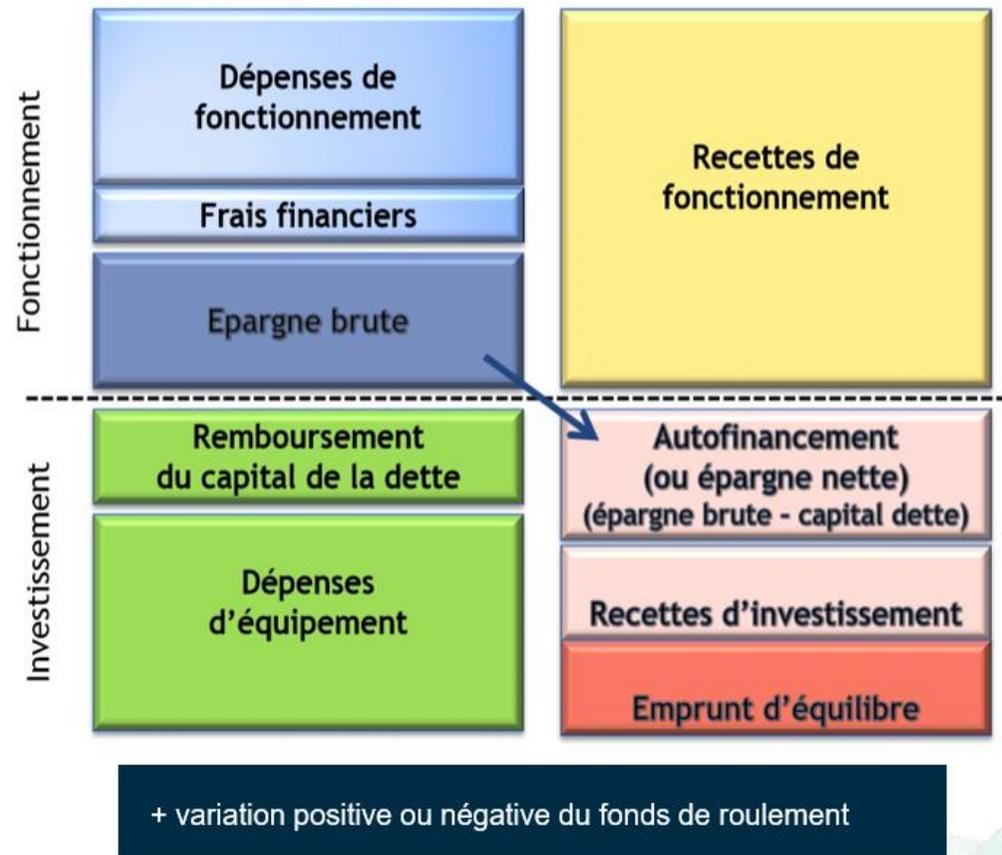
$$\text{EPARGNE BRUTE} = \text{EPARGNE DE GESTION} - \text{CHARGES D'INTERETS}$$

- **L'épargne nette**

L'épargne nette constitue le troisième indicateur d'épargne. Elle est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

$$\text{EPARGNE NETTE} = \text{EPARGNE BRUTE} - \text{REMBOURSEMENT DE LA DETTE}$$

RECAPITULATIF :



## ANALYSE RETROPECTIVE 2019 - 2024

### ➤ Remarques générales sur les années 2023 et 2024 :

En 2023 et 2024, l'inflation a eu un impact significatif sur le budget de la Ville de Maïche tant au niveau des dépenses de fonctionnement que d'investissement.

#### • Concernant les dépenses de fonctionnement :

- **L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires** : cette revalorisation a été estimée sur l'ensemble de l'année à 80 000€. En 2024, le point d'indice a de nouveau connu une augmentation de 5 points.
- **L'augmentation du coût des fluides** : l'augmentation des coûts des fluides (carburant, combustible, électricité) a impacté le budget 2023 de la commune au chapitre 011. Concernant l'électricité, ces dernières années, la ville a fait des efforts très importants pour passer l'ensemble de son parc d'éclairage public au LED et en prenant des mesures d'extinction nocturne. L'année 2023, correspond au renouvellement du contrat groupé d'électricité géré par le SYDED.
- **L'augmentation du coût du marché d'assurance** : Le marché d'assurances de la Ville de Maïche s'est terminé au 31 décembre 2023. Dans un contexte assurantiel tendu, la Ville de Maïche a reçu plusieurs offres permettant de pourvoir l'ensemble des 4 lots du marché. Toutefois, ce nouveau marché va engendrer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 **une augmentation budgétaire non négligeable de 280%, pour un total de 105 029.74€ TTC / an.**

Cette augmentation s'explique notamment par un contexte national mais également local suite à l'incendie des ateliers municipaux dont le sinistre a été chiffré à près de 3 000 000 €, à l'augmentation de la surface à assurer avec la mise en service du nouveau groupe scolaire

- **Concernant les dépenses d'investissement :**

- **Les révisions de prix du marché du Cercle scolaire :** le coût des révisions de prix du marché du nouveau groupe scolaire s'est élevé à 800 000 € supplémentaire. Cette dépense a eu un impact certain sur le budget de la ville. Les DGD des travaux ont été signés en décembre 2023 et la liquidation des subventions restantes. **3 254 130,88 €** de subvention ont été liquidées en jusqu'en 2024. Il reste en 2025, la liquidation du FEADER à hauteur de **365 436 €**.
- **L'augmentation des taux d'intérêts :** la commune de Maïche a emprunté par anticipation en 2021 et 2022, 5 000 000€ d'€ pour couvrir les besoins de financement du programme du Nouveau Groupe Scolaire. Le taux d'intérêt global de cette dette est 0.80% à taux fixe. Fin 2022, les taux d'emprunt étaient encore aux environ de 1.5%. Les taux varient désormais autour des 4.5% à la fin 2023. L'emprunt ferme de 1 million d'euros a été contracté en taux variable (Euribor) de manière à pouvoir le rembourser soit par anticipation ou partiellement. En 2024, la ville a remboursé 900 000 € du prêt relais.
- **Le sinistre des ateliers : une dépense non prévue impactante pour les budgets à venir :**

Le vendredi 26 mai 2023, un incendie a détruit les ateliers municipaux de la ville ainsi que 90% du matériel qui s'y trouvait à l'intérieur. Au lendemain du sinistre, les agents du service technique se sont employés à inventorier l'ensemble des pertes.

Un contre-expert a été missionné par la ville afin d'engager les discussions concernant l'indemnité du sinistre avec la SMACL.

Deux acomptes ont été perçus pour un montant de 350 000 € afin de procéder aux dépenses urgentes nécessaires à la suite du sinistre :

- 150 000 € au 31 mai 2023,
- 200 000 € au 2 février 2024

➤ **L'indemnisation dommages aux biens**

Un **protocole d'accord transactionnel définitif** a été signé le 23 juillet 2024 concernant les garanties acquises au titre des dommages aux biens hors véhicules VTМ. L'indemnisation du préjudice a été estimée à hauteur de **1 768 463 €**. Après déduction des acomptes, de la franchise contractuelle de **500 €** et règlement des honoraires de l'expert d'assuré à hauteur de **58 463 €**, la SMACL a versé en fin d'année 2024 la somme de **1 360 000 €**.

Ce montant comprend :

- La mise en sécurité, le désamiantage et la démolition,
- Les frais de location et le relogement en remplacement des ateliers sinistrés (pris en charge dans la limite de 300 000 € par l'assurance),
- L'indemnisation du dommage aux biens sur le bâtiment sinistré,
- L'indemnisation des biens contenus.

➤ **L'indemnisation des véhicules VTM**

14 véhicules sont concernés selon le contrat VTM de la SMACL. L'indemnisation a été estimée à hauteur de **230 627,86 €**. Elle a été effectuée véhicule par véhicule tout en prévoyant une indemnisation largement en deçà de la valeur des véhicules assurés au regard de leur entretien.

\* \* \*

\*\*

**Total de l'indemnisation perçue pour le sinistre des ateliers municipaux : 1 940 627,86 €**

*(Projection OB 2024 : 1 911 846,76€ TTC soit 28 781,10 € en plus)*

Les orientations budgétaires 2024 étant présentées au 19 décembre, il convient de prendre en compte que les données 2024 pourront être sensiblement différentes au compte administratif 2024. Les états réalisés des budgets de la collectivité ayant été arrêtés au 5 décembre 2024 pour permettre leurs analyses. A noter que certaines dépenses et recettes du mois de décembre ainsi que de la journée complémentaire ayant été projetées dans le cadre des orientations budgétaires 2025.

## • Vue budgétaire consolidée

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2022/2023	Variation 2023/2024
Recettes de fonctionnement courant	4 914 779,78 €	4 921 041,96 €	5 022 840,84 €	5 217 648,71 €	7 267 882,90 €	6 093 273,40 €	39,29%	-16,16%
Dépenses de fonctionnement courant	4 200 818,13 €	3 894 855,40 €	4 333 062,48 €	4 376 624,55 €	4 704 453,52 €	5 299 952,55 €	7,49%	12,66%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>713 961,65 €</b>	<b>1 026 186,56 €</b>	<b>689 778,36 €</b>	<b>841 024,16 €</b>	<b>2 563 429,38 €</b>	<b>793 320,85 €</b>	<b>204,80%</b>	<b>-69,05%</b>
Résultats financiers	-56 326,12 €	-50 427,80 €	-58 748,34 €	-71 783,52 €	-83 040,30 €	-211 058,70 €	-15,68%	-154,16%
Résultats exceptionnels	34 992,72 €	15 864,28 €	8 120,90 €	1 796,79 €	10 150,78 €	-237,77 €	464,94%	-102,34%
<b>Epargne brute</b>	<b>692 628,25 €</b>	<b>991 623,04 €</b>	<b>639 150,92 €</b>	<b>771 037,43 €</b>	<b>2 490 539,86 €</b>	<b>582 024,38 €</b>	<b>223,01%</b>	<b>-76,63%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	396 444,27 €	507 154,11 €	444 753,27 €	615 960,06 €	623 428,52 €	529 222,13 €	1,21%	-15,11%
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>296 183,98 €</b>	<b>484 468,93 €</b>	<b>194 397,65 €</b>	<b>155 077,37 €</b>	<b>1 867 111,34 €</b>	<b>52 802,25 €</b>	<b>1103,99%</b>	<b>-97,17%</b>
Dépenses réelles d'investissement	1 250 709,30 €	1 030 041,28 €	3 755 962,29 €	4 517 285,47 €	5 496 609,97 €	1 822 705,04 €	21,68%	-66,84%
Recettes réelles d'investissement	321 581,54 €	335 154,95 €	1 105 586,63 €	1 327 277,38 €	1 860 477,37 €	2 815 893,76 €	40,17%	51,35%
<b>Besoin de financement</b>	<b>929 127,76 €</b>	<b>694 886,33 €</b>	<b>2 650 375,66 €</b>	<b>3 190 008,09 €</b>	<b>3 636 132,60 €</b>	<b>-993 188,72 €</b>	<b>13,99%</b>	<b>-127,31%</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	3 200 000,00 €	1 800 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €		
Produits des cessions d'immobilisations	600,00 €	206 282,32 €	183 255,00 €	3 262,50 €	7 575,00 €	0,00 €		
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>-632 343,78 €</b>	<b>-4 135,08 €</b>	<b>927 276,99 €</b>	<b>-1 231 668,22 €</b>	<b>1 238 553,74 €</b>	<b>1 045 990,97 €</b>		
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 414 494,71 €	782 151,51 €	872 884,21 €	1 800 161,64 €	18 367,16 €	1 256 920,90 €		
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>782 150,93 €</b>	<b>882 323,06 €</b>	<b>1 800 161,20 €</b>	<b>568 493,42 €</b>	<b>1 256 920,90 €</b>	<b>2 302 911,87 €</b>	<b>121,10%</b>	<b>83,22%</b>
<b>Résultat de l'exercice net des RAR</b>	<b>782 150,93 €</b>	<b>882 323,06 €</b>	<b>3 432 489,14 €</b>	<b>1 248 336,53 €</b>	<b>1 965 428,65 €</b>	<b>2 398 864,87 €</b>	<b>57,44%</b>	<b>22,05%</b>
Remboursement anticipé prêt relais						900 000,00 €		
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>3 235 055,63 €</b>	<b>2 727 997,52 €</b>	<b>7 283 444,25 €</b>	<b>6 668 377,19 €</b>	<b>9 045 463,62 €</b>	<b>7 583 459,10 €</b>	<b>35,65%</b>	<b>-16,16%</b>

- **Budget général : les niveaux d'épargne**

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	4 516 884,12 €	4 360 021,66 €	4 618 808,08 €	4 664 042,27 €	6 985 335,74 €	5 691 403,84 €
Dépenses de fonctionnement courant	3 683 632,24 €	3 642 269,09 €	4 052 781,18 €	4 151 623,30 €	4 429 333,44 €	4 779 360,83 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>833 251,88 €</b>	<b>717 752,57 €</b>	<b>566 026,90 €</b>	<b>512 418,97 €</b>	<b>2 556 002,30 €</b>	<b>912 043,01 €</b>
Résultats financiers	-35 490,15 €	-30 836,47 €	-40 425,96 €	-54 754,91 €	-67 330,73 €	-196 693,95 €
Résultats exceptionnels	9 662,27 €	15 119,90 €	8 385,44 €	1 867,24 €	10 150,78 €	-427,87 €
<b>Epargne brute</b>	<b>807 424,00 €</b>	<b>702 036,00 €</b>	<b>533 986,38 €</b>	<b>459 531,30 €</b>	<b>2 498 822,35 €</b>	<b>714 921,19 €</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	332 752,52 €	337 815,09 €	378 547,93 €	548 460,95 €	554 295,42 €	459 059,16 €
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>474 671,48 €</b>	<b>468 527,54 €</b>	<b>155 438,45 €</b>	<b>-88 929,65 €</b>	<b>1 944 526,93 €</b>	<b>255 862,03 €</b>

<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>2 096 633,59 €</b>	<b>1 758 818,50 €</b>	<b>6 380 470,57 €</b>	<b>5 832 902,62 €</b>	<b>8 278 807,20 €</b>	<b>6 886 965,65 €</b>
-----------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

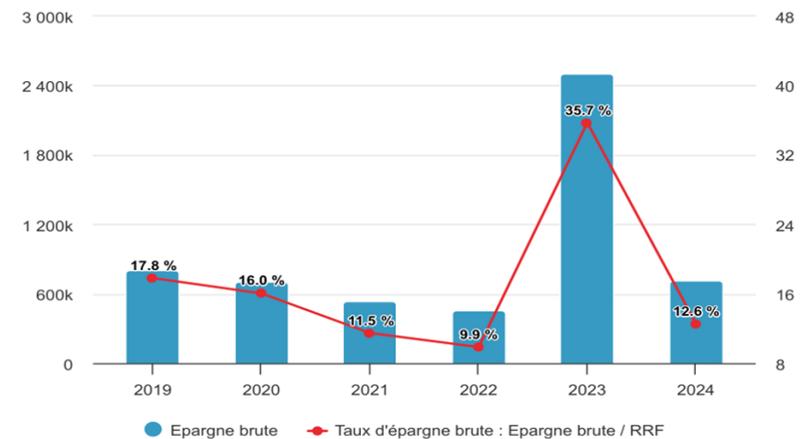
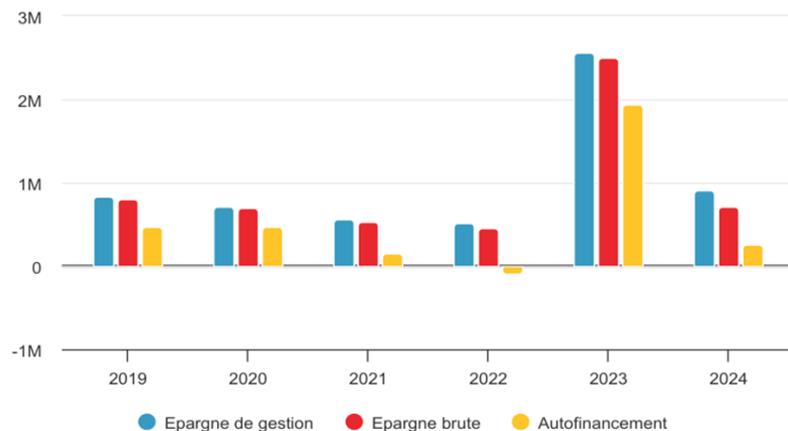
<b>Les Ratios sur l'Epargne Brute</b>						
<b>Taux d'épargne</b> : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	<b>17,81%</b>	<b>16,04%</b>	<b>11,47%</b>	<b>9,85%</b>	<b>35,71%</b>	<b>12,56%</b>
<b>Capacité de désendettement</b> (en nombre d'année) Encours de la dette / épargne brute	<b>2,60</b>	<b>2,51</b>	<b>11,95</b>	<b>12,69</b>	<b>3,31</b>	<b>9,63</b>

En 2023, après 4 années de baisse, une importante hausse du niveau des épargnes est constatée. Elle est principalement liée à la forte augmentation des recettes réelles de fonctionnement d'environ 50 % (incluant le versement de l'acompte de l'assurance de 1,4 M€ concernant l'incendie des ateliers et l'intégration des excédents soit environ 550 K€ du budget Lotissement Rond-Buisson). En 2023, l'épargne disponible était donc positive et de manière exceptionnelle à **1 944 526.93 €**.

En 2024, les différents niveaux d'épargne reviennent à des montants non augmentés par les recettes exceptionnelles liées au sinistre des ateliers municipaux. Au budget général, l'épargne disponible est de **255 862.03 €**. Son niveau nécessite d'être consolidé en raison des montants nécessaires au remboursement du capital de la dette.

**Un travail sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement concernant l'ensemble des budgets de la collectivité est prévu sur les années 2025 et 2026 afin d'améliorer les différents niveaux d'épargne.**

Evolution des niveaux d'épargne



➤ **Budget général : le résultat de clôture et la variation du fond de roulement**

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles d'investissement	1 213 423,91 €	966 775,57 €	3 470 361,20 €	4 330 622,99 €	5 450 576,76 €	1 803 845,22 €
Recettes réelles d'investissement	209 471,69 €	288 071,66 €	847 373,59 €	1 258 077,18 €	1 842 350,37 €	2 815 391,77 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 003 952,22 €</b>	<b>678 703,91 €</b>	<b>2 622 987,61 €</b>	<b>3 072 545,81 €</b>	<b>3 608 226,39 €</b>	<b>-1 011 546,55 €</b>

Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	3 200 000,00 €	1 800 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €
Remboursement anticipé (prêt relais)						900 000,00 €

<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>-529 280,74 €</b>	<b>-210 176,37 €</b>	<b>732 450,84 €</b>	<b>-1 361 475,46 €</b>	<b>1 336 300,54 €</b>	<b>1 267 408,58 €</b>
Produits des cessions d'immobilisations	600,00 €	206 282,32 €	183 255,00 €	3 262,50 €	7 575,00 €	0,00 €
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>-528 680,74 €</b>	<b>-3 894,05 €</b>	<b>915 705,84 €</b>	<b>-1 358 212,96 €</b>	<b>1 343 875,54 €</b>	<b>1 267 408,58 €</b>

Résultat reporté de l'exercice N-1	795 253,14 €	266 572,40 €	253 239,50 €	1 168 945,34 €	-189 267,62 €	1 154 607,92 €
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>266 572,40 €</b>	<b>262 678,35 €</b>	<b>1 168 945,34 €</b>	<b>-189 267,62 €</b>	<b>1 154 607,92 €</b>	<b>2 422 016,50 €</b>
Résultat de l'exercice net des RAR	266 572,40 €	262 678,35 €	2 801 273,28 €	490 575,49 €	1 863 115,67 €	2 517 969,50 €

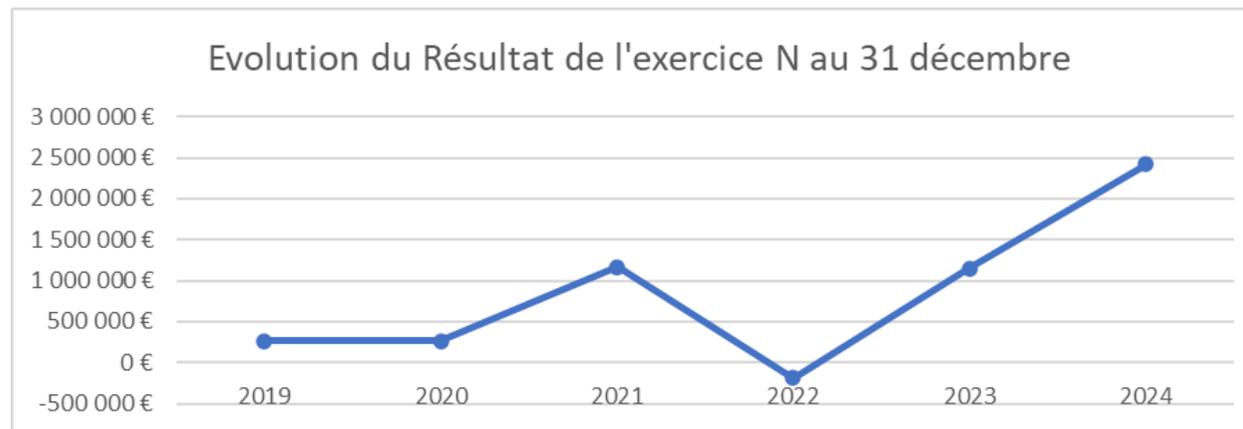
Les Ratios sur le Fonds de roulement						
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnement	25,75	25,74	102,05	-16,15	92,39	174,84
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles totales	18,20	18,99	52,78	-7,50	39,57	120,43

Les dépenses d'investissement ont très importantes et en augmentation depuis 2021 (en moyenne à 3,4M€/an sur 2021-2023 en incluant les restes à réaliser 2023 alors que la moyenne sur 2019-2020 est de 1 M€/an) avec le projet de construction du nouveau groupe scolaire. En 2024, le niveau d'investissement a été revu à la baisse. La liquidation des subventions du groupe scolaire a été dans sa majorité réalisée en 2024 (sauf le FEADER), ce qui a généré une hausse des recettes perçue au regard du montant des dépenses d'investissement prévues.

**Le besoin de financement 2024 est donc négatif de - 1 011 546.55 €.**

La variation du fonds de roulement est ainsi positive de **1 267 408.58 €.**

**Le résultat de clôture au 31 décembre 2024 s'élèverait à 2 517 969.50 € (net des RAR). Ce niveau est suffisant pour faire face aux fluctuations de la trésorerie.**



➤ **Rétrospective 2019 – 2023 des budgets annexes**

• **Budget du camping – gîte**

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2022/2023	Variation 2023/2024
Recettes de fonctionnement courant	93 927,16 €	89 372,42 €	108 673,15 €	102 057,60 €	68 892,86 €	103 419,21 €	-32,50%	50,12%
Dépenses de fonctionnement courant	91 373,24 €	86 109,85 €	107 309,98 €	96 537,04 €	111 422,82 €	128 406,35 €	15,42%	15,24%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 553,92 €</b>	<b>3 262,57 €</b>	<b>1 363,17 €</b>	<b>5 520,56 €</b>	<b>-42 529,96 €</b>	<b>-24 987,14 €</b>	<b>-870,39%</b>	<b>41,25%</b>
Résultats financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultats exceptionnels	17,98 €	-871,59 €	9,80 €	-70,45 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Epargne brute</b>	<b>2 571,90 €</b>	<b>2 390,98 €</b>	<b>1 372,97 €</b>	<b>5 450,11 €</b>	<b>-42 529,96 €</b>	<b>-24 987,14 €</b>	<b>-880,35%</b>	<b>41,25%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>2 571,90 €</b>	<b>2 390,98 €</b>	<b>1 372,97 €</b>	<b>5 450,11 €</b>	<b>-42 529,96 €</b>	<b>-24 987,14 €</b>	<b>-880,35%</b>	<b>41,25%</b>
Dépenses réelles d'investissement	14 309,37 €	8 133,32 €	208 329,36 €	105 528,64 €	8 592,08 €	12 889,48 €	-91,86%	50,02%
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	10 669,35 €	206 838,66 €	65 947,29 €	18 127,00 €	0,00 €	-72,51%	-100,00%
<b>Besoin de financement</b>	<b>14 309,37 €</b>	<b>-2 536,03 €</b>	<b>1 490,70 €</b>	<b>39 581,35 €</b>	<b>-9 534,92 €</b>	<b>12 889,48 €</b>	<b>-124,09%</b>	<b>235,18%</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>-11 737,47 €</b>	<b>4 927,01 €</b>	<b>-117,73 €</b>	<b>-34 131,24 €</b>	<b>-32 995,04 €</b>	<b>-37 876,62 €</b>		
Résultat reporté de l'exercice N-1	6 810,46 €	-4 927,01 €	0,00 €	-117,73 €	-34 248,97 €	-67 244,01 €		
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>-4 927,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-117,73 €</b>	<b>-34 248,97 €</b>	<b>-67 244,01 €</b>	<b>-105 120,63 €</b>		
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

En 2023, il avait été constaté, concernant le budget du camping et du gîte, une forte baisse des épargnes liée d'une part à une augmentation des dépenses de fonctionnement (+15,4 %) mais surtout une importante diminution des recettes de fonctionnement (- 32,5 %).

Cette même année, le camping est passé d'un mode de gestion en régie à une prestation de service confiée au groupe Crystallys pour un montant de 78 000 € annuel.

L'objectif de cette prestation est de valoriser le camping de Maïche et d'apporter une gestion plus propice au secteur du tourisme. La prestation a débuté en mai 2023 et n'a pas encore connu une année entière de fonctionnement.

**En 2024, après une année de prestation, le constat est la nette augmentation des recettes de fonctionnement de 50,12% passant de 68 892.86 € en 2023 à 103 419.21 €. Les dépenses de fonctionnement restant malgré tout élevées et en augmentation avec une progression de 15.24%.**

Par ailleurs, un ralentissement important des dépenses d'investissement est à noter (seulement 8.5€ en 2023 et 12.8 K€ en 2024 contre 105,5 K€ en 2022 et 208 K€ en 2021).

L'épargne disponible en 2024 est toujours négative de – 24 987.14 € mais en légère amélioration vis-à-vis de 2023 (- 42 529.96 €).

**Le résultat de clôture au 31 décembre 2023 est passé à -105 120.63 €.** A noter que le budget général n'est pas venu, en 2023, prendre en charge le déficit de ce budget contrairement aux années antérieures (en moyenne 51,5 K€/an sur 2019-2022).

**Au regard des signes encourageants sur les recettes de fonctionnement et la valorisation du site, il est proposé de reconduire en 2025, la prestation de service qui était d'une durée de 2 ans.**

- Budget de la forêt

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2022/2023	Variation 2023/2024
Recettes de fonctionnement courant	92 863,91 €	58 192,42 €	106 923,36 €	102 040,15 €	44 521,73 €	114 468,34 €	-56,37%	157,11%
Dépenses de fonctionnement courant	132 407,34 €	14 150,09 €	55 005,12 €	24 207,12 €	16 979,44 €	133 313,89 €	-29,86%	685,15%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-39 543,43 €</b>	<b>44 042,33 €</b>	<b>51 918,24 €</b>	<b>77 833,03 €</b>	<b>27 542,29 €</b>	<b>-18 845,55 €</b>	<b>-64,61%</b>	<b>-168,42%</b>
Résultats financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultats exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Epargne brute</b>	<b>-39 543,43 €</b>	<b>44 042,33 €</b>	<b>51 918,24 €</b>	<b>77 833,03 €</b>	<b>27 542,29 €</b>	<b>-18 845,55 €</b>	<b>-64,61%</b>	<b>-168,42%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-39 543,43 €</b>	<b>44 042,33 €</b>	<b>51 918,24 €</b>	<b>77 833,03 €</b>	<b>27 542,29 €</b>	<b>-18 845,55 €</b>	<b>-64,61%</b>	<b>-168,42%</b>
Dépenses réelles d'investissement	7 340,65 €	7 537,80 €	4 340,35 €	8 056,85 €	3 762,00 €	3 124,32 €	-53,31%	-16,95%
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Besoin de financement</b>	<b>7 340,65 €</b>	<b>7 537,80 €</b>	<b>4 340,35 €</b>	<b>8 056,85 €</b>	<b>3 762,00 €</b>	<b>3 124,32 €</b>	<b>-53,31%</b>	<b>-16,95%</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>-46 884,08 €</b>	<b>36 504,53 €</b>	<b>47 577,89 €</b>	<b>69 776,18 €</b>	<b>23 780,29 €</b>	<b>-21 969,87 €</b>	<b>-65,92%</b>	<b>-192,39%</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	59 687,34 €	12 803,26 €	49 307,79 €	96 886,12 €	166 662,30 €	190 442,59 €	72,02%	14,27%
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>12 803,26 €</b>	<b>49 307,79 €</b>	<b>96 885,68 €</b>	<b>166 662,30 €</b>	<b>190 442,59 €</b>	<b>168 472,72 €</b>	<b>14,27%</b>	<b>-11,54%</b>
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

En 2024, le résultat de clôture du budget de la forêt est positif de 168 472,72 € en prenant en compte des recettes et dépenses plus importantes qu'en 2023. A noter qu'un transfert de 100 000€ a été réalisé de ce budget au bénéfice du budget général en 2024.

- Budget location de salles

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2022/2023	Variation 2023/2024
Recettes de fonctionnement courant	43 779,19 €	32 891,60 €	43 130,68 €	38 859,91 €	25 542,30 €	23 281,99 €	-34,27%	-8,85%
Dépenses de fonctionnement courant	51 144,86 €	34 240,87 €	39 350,94 €	34 191,69 €	54 285,97 €	56 513,20 €	58,77%	4,10%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-7 365,67 €</b>	<b>-1 349,27 €</b>	<b>3 779,74 €</b>	<b>4 668,22 €</b>	<b>-28 743,67 €</b>	<b>-33 231,21 €</b>	<b>-715,73%</b>	<b>15,61%</b>
Résultats financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultats exceptionnels	9 891,87 €	1 615,97 €	-274,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Epargne brute</b>	<b>2 526,20 €</b>	<b>266,70 €</b>	<b>3 505,40 €</b>	<b>4 668,22 €</b>	<b>-28 743,67 €</b>	<b>-33 231,21 €</b>	<b>-715,73%</b>	<b>15,61%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>2 526,20 €</b>	<b>266,70 €</b>	<b>3 505,40 €</b>	<b>4 668,22 €</b>	<b>-28 743,67 €</b>	<b>-33 231,21 €</b>	<b>-715,73%</b>	<b>15,61%</b>
Dépenses réelles d'investissement	10 835,37 €	36 746,59 €	53 101,38 €	73 076,99 €	32 644,75 €	994,38 €	-55,33%	-96,95%
Recettes réelles d'investissement	7 803,22 €	35 626,55 €	49 594,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 032,15 €</b>	<b>1 120,04 €</b>	<b>3 506,51 €</b>	<b>73 076,99 €</b>	<b>32 644,75 €</b>	<b>994,38 €</b>	<b>-55,33%</b>	<b>-96,95%</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>-505,95 €</b>	<b>-853,34 €</b>	<b>-1,11 €</b>	<b>-68 408,77 €</b>	<b>-61 388,42 €</b>	<b>-34 225,59 €</b>		
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 359,29 €	853,34 €	0,00 €	-1,11 €	-68 409,88 €	-129 798,30 €		
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>853,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1,11 €</b>	<b>-68 409,88 €</b>	<b>-129 798,30 €</b>	<b>-164 023,89 €</b>		
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

L'année 2024 s'inscrit dans la prolongation de l'année 2023 avec une forte diminution des épargnes liée à une hausse des dépenses de fonctionnement en hausse et à la baisse des recettes de fonctionnement (- 34,27 % en 2023 puis - 8,85% en 2024). Ces chiffres marquent un autofinancement net négatif de - 33 231.21 €.

Au niveau de l'investissement, ce budget s'inscrit dans la tendance générale d'une réduction du volume d'investissement avec 994.38 € de dépenses contre 33 644,75€ en 2023.

La variation du fonds de roulement est de – 34 225.59€. Le résultat de clôture au 31 décembre 2024 passe de - **129.798,30 €** en 2023 à – **164 023.89 €**. A noter, la non prise en charge partiel en 2024 du déficit par le budget principal contrairement aux années antérieures (en moyenne 23 K€/an sur 2019-2022).

**Un travail de fond concernant la baisse importante des recettes sera mené concernant ce budget annexe en 2025 ainsi qu'une réflexion sur l'intégration de ce budget au sein du budget général. En effet, au regard de la comptabilité M57, il n'y a pas lieu de le maintenir sous cette forme, la TVA générée par la location des salles pouvant être également récupérée via un code service au sein du budget général.**

- Budget des lotissements
  - Croix de Saint-Marc

Analyse	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses de fonctionnement courant	1 400,00 €	0,00 €	6 375,00 €	17 710,00 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-6 375,00 €</b>	<b>-17 710,00 €</b>
Résultats financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Epargne brute</b>	<b>-1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-6 375,00 €</b>	<b>-17 710,00 €</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-6 375,00 €</b>	<b>-17 711,00 €</b>
Dépenses réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>-1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-6 375,00 €</b>	<b>-17 711,00 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	0,00 €	-1 400,00 €	-1 400,00 €	-7 775,00 €
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>-1 400,00 €</b>	<b>-1 400,00 €</b>	<b>-7 775,00 €</b>	<b>-25 485,00 €</b>
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le résultat de clôture au 31 décembre 2024 est de – 25 485 €.

○ **Pertus**

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	0,58 €	187 050,00 €	3 394,00 €	111 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses de fonctionnement courant	97 405,09 €	35 375,64 €	780,09 €	0,00 €	0,00 €	101 592,57 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-97 404,51 €</b>	<b>151 674,36 €</b>	<b>2 613,91 €</b>	<b>111 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-101 592,57 €</b>
Résultats financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Epargne brute</b>	<b>-97 404,51 €</b>	<b>151 674,36 €</b>	<b>2 613,91 €</b>	<b>111 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-101 592,57 €</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00 €	104 306,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-97 404,51 €</b>	<b>47 367,73 €</b>	<b>2 613,91 €</b>	<b>111 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-101 592,57 €</b>
Dépenses réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles d'investissement	104 306,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>-104 306,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>6 902,12 €</b>	<b>47 367,73 €</b>	<b>2 613,91 €</b>	<b>111 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-101 592,57 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	-6 902,12 €	0,00 €	47 367,73 €	49 981,64 €	161 881,64 €	161 881,64 €
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 367,73 €</b>	<b>49 981,64 €</b>	<b>161 881,64 €</b>	<b>161 881,64 €</b>	<b>60 289,07 €</b>
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>104 306,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La dernière vente de terrain de ce budget ayant été réalisée, ce budget annexe pourra être clôturé en 2025 et ses recettes rapatriées au niveau du budget général.

Au 31 décembre 2024, le résultat de clôture est de 60 289.07 €. Le montant de la vente de terrain sera perçu en 2025 à hauteur de 60 000€ environ.

- Budget de la maison de santé

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2022/2023	Variation 2023/2024
Recettes de fonctionnement courant	167 324,82 €	193 513,86 €	141 911,57 €	143 728,78 €	143 590,27 €	160 700,02 €	-0,10%	11,92%
Dépenses de fonctionnement courant	70 674,45 €	82 687,53 €	76 435,17 €	70 065,40 €	86 056,85 €	83 055,71 €	22,82%	-3,49%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>96 650,37 €</b>	<b>110 826,33 €</b>	<b>65 476,40 €</b>	<b>73 663,38 €</b>	<b>57 533,42 €</b>	<b>77 644,31 €</b>	<b>-21,90%</b>	<b>34,96%</b>
Résultats financiers	-20 835,97 €	-19 591,33 €	-18 322,38 €	-17 028,61 €	-15 709,57 €	-14 364,75 €	7,75%	-8,56%
Résultats exceptionnels	15 420,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	190,10 €		
<b>Epargne brute</b>	<b>91 235,00 €</b>	<b>91 235,00 €</b>	<b>47 154,02 €</b>	<b>56 634,77 €</b>	<b>41 823,85 €</b>	<b>63 469,66 €</b>	<b>-26,15%</b>	<b>51,75%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	63 691,75 €	65 032,39 €	66 205,34 €	67 499,11 €	69 133,10 €	70 162,97 €	2,42%	1,49%
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>27 543,25 €</b>	<b>26 202,61 €</b>	<b>-19 051,32 €</b>	<b>-10 864,34 €</b>	<b>-27 309,25 €</b>	<b>-6 693,31 €</b>	<b>-151,37%</b>	<b>75,49%</b>
Dépenses réelles d'investissement	4 800,00 €	10 848,00 €	19 830,00 €	0,00 €	1 034,38 €	1 851,64 €		
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	787,39 €	1 779,51 €	3 252,91 €	0,00 €	501,99 €		
<b>Besoin de financement</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>10 060,61 €</b>	<b>18 050,49 €</b>	<b>-3 252,91 €</b>	<b>1 034,38 €</b>	<b>1 349,65 €</b>	<b>131,80%</b>	<b>30,48%</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo.)</b>	<b>22 743,25 €</b>	<b>16 142,00 €</b>	<b>-37 101,81 €</b>	<b>-7 611,43 €</b>	<b>-28 343,63 €</b>	<b>-8 042,96 €</b>	<b>-272,38%</b>	<b>71,62%</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	-11 022,32 €	11 720,93 €	27 862,93 €	-9 238,88 €	-16 850,31 €	-45 193,94 €	-82,38%	-168,21%
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>11 720,93 €</b>	<b>27 862,93 €</b>	<b>-9 238,88 €</b>	<b>-16 850,31 €</b>	<b>-45 193,94 €</b>	<b>-53 236,90 €</b>	<b>-168,21%</b>	<b>-17,80%</b>
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>1 034 115,41 €</b>	<b>969 179,02 €</b>	<b>902 973,68 €</b>	<b>835 474,57 €</b>	<b>766 656,42 €</b>	<b>696 493,45 €</b>	<b>-8,24%</b>	<b>-9,15%</b>

Depuis 2021, sans prise en charge par le budget principal, l'épargne brute ne couvre plus le remboursement du capital de la dette. On note toutefois une augmentation des recettes de 11.92% de 2023 à 2024 en raison de la revalorisation des indices des loyers et d'une hausse des charges des locataires liées à l'augmentation de l'énergie.

En 2024, l'autofinancement net a été ramené à -6 693.31€ contre - 27 309,25 € en 2023. Les dépenses d'investissement restent mesurées pour aucune recette réelle d'investissement, ce qui donne un besoin de financement en 2024 de 1 349.65 €. Une variation négative du FDR (- 8 042.96 €). Le résultat de clôture au 31/12/2023 reste négatif – 53 236.90 €.

## ANALYSE PROSPECTIVE 2025 - 2027

- **Projection des dépenses de fonctionnement – Budget général**

Dépenses projetées	2024	2025	2026	2027	Taux de progression		
					2024/2025	2025/2026	2026/2027
Charges à caractère général	1 256 780,06 €	1 281 915,66 €	1 307 553,97 €	1 333 705,05 €	2,00%	2,00%	2,00%
Charges de personnel	2 720 516,98 €	2 754 523,44 €	2 788 954,98 €	2 823 816,92 €	1,25%	1,25%	1,25%
Atténuations de produits	351 260,00 €	351 260,00 €	351 260,00 €	351 260,00 €	0,00%	0,00%	0,00%
Autres charges de gestion courante	460 422,34 €	469 630,79 €	479 023,41 €	488 603,88 €	2,00%	2,00%	2,00%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 789 208,29 €</b>	<b>4 857 329,89 €</b>	<b>4 926 792,36 €</b>	<b>4 997 385,85 €</b>	1,42%	1,43%	1,43%
Charges financières	196 704,82 €	150 573,45 €	93 969,45 €	89 843,45 €	-23,45%	-37,59%	-4,39%
Charges exceptionnelles	973,31 €	365 000,00 €	0,00 €	0,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 986 886,42 €</b>	<b>5 372 903,34 €</b>	<b>5 020 761,81 €</b>	<b>5 087 229,30 €</b>	7,74%	-6,55%	1,32%

Sur la base de la réalisation de 2023, il a été projeté les dépenses de fonctionnement sur la période 2024 à 2026 à partir des hypothèses suivantes :

- **Charges à caractère général (chapitre 11) : + 77 000 €**
  - Prévion de + 2,00 % ensuite par an pour les années 2026 et 2027.

- **Charges de personnel (chapitre 12) : + 104 000 €**

- Préviation de + 1,25 % ensuite par an pour les années 2025, 2026 et 2027.

**Rappel :** En 2023, la rémunération indiciaire de l'ensemble des agents de la fonction publique a été revalorisée de 2,5 % en moyenne à travers deux mesures :

- 1,5 % d'augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023,
- Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir du 1er janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent.

Ces prévisions d'augmentation montrent cependant que le coût de la masse salariale doit être maîtrisé au niveau de fonctionnement. Cet aspect concernera donc un des moyens de rationalisation du budget de fonctionnement.

- **Atténuation de produits (chapitre 14) :**

- Maintien du FNGIR

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 28 000 €**

- + 2,00 % par an
- Contribution obligatoire aux indemnités des élus, du SDIS, à la compensation de l'école St Joseph, au PNR (augmentation de 1€/habitant).
- Subventions aux associations.

Concernant les subventions aux associations, il est proposé de maintenir le montant annuel alloué en 2025 arrondi à 76 000 €.

- **Charges financières (chapitre 66) : - 106 800 €**

- Préviation d'une baisse de – 37,59 % entre 2025/2026, puis de – 4.39 % entre 2026/2027 : fin du remboursement du prêt relais de 1 100 000

- € à échéance 2025.
- Cf partie sur l'analyse de la dette.

Pour 2025, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **5 372 903.34 €** soit un taux de progression de **7.74 %** entre les années 2024 puis 2025. Pour les années 2026 et 2027, l'évolution des dépenses de fonctionnement seront à évaluées au regard des économies en fonctionnement réalisées.

**Afin d'améliorer l'épargne de gestion, il est prévu un objectif de baisse de 150 000€ par an, sur deux ans, au niveau des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année 2024.**

- **Projection des recettes – budget général**

Recettes projetées	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	3 018 998,06 €	3 129 739,50 €	3 176 958,43 €	3 225 121,74 €
Dotations et subventions	1 242 005,61 €	1 254 425,67 €	1 266 969,93 €	1 279 639,63 €
Autres produits courants stricts	1 298 007,50 €	869 119,68 €	712 102,08 €	725 344,11 €
Atténuations de charges	132 392,67 €	135 040,52 €	137 741,33 €	140 496,16 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 691 403,84 €</b>	<b>5 388 325,37 €</b>	<b>5 293 771,77 €</b>	<b>5 370 601,64 €</b>
Produits financiers	10,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	545,44 €	2 042 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 691 960,15 €</b>	<b>7 430 325,37 €</b>	<b>5 693 771,77 €</b>	<b>5 770 601,64 €</b>

Taux de progression		
2024/2025	2025/2026	2026/2027
3,67%	1,51%	1,52%
1,00%	1,00%	1,00%
-33,04%	-18,07%	1,86%
2,00%	2,00%	2,00%
-5,33%	-1,75%	1,45%
30,54%	-23,37%	1,35%

Sur la base de la réalisation de 2023, il a été projeté les recettes de fonctionnement sur la période 2025 à 2027 à partir des hypothèses suivantes :

- **Impôts et taxes : + 206 000€ - CF partie Fiscalité**
  - Concernant l'imposition :
    - Prise en compte de l'augmentation des bases en prenant l'hypothèse d'un taux de revalorisation modeste (tendance de l'inflation à la baisse),
    - Prise en compte d'une augmentation des taux :
      - En 2025 de 3% soit + 110 000€.
      - En 2026 et 2027 : augmentation prudente des recettes de 1.5% sur la période,

- Concernant les attributions de compétence de la CCPM : 765 793 € (tous les ans).
  
- **Dotations et subventions : + 37 500 €**
  - Prévission de + 1,00 % par an,
  - En attente des notifications de l'Etat pour la DGF,

**Montants perçus en 2024 :**

**Montant total DGF : 518 455 €**

- Dont D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF) pour **231 703 €**
- Dont D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" pour **195 923 €**
- Dont D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" pour **90 829 €**

**Dotation biodiversité et aménités rurales : 17 511 €**

- **Autres produits courants :**
  - Baisse conséquente de recette (-33% entre 2024/2025) dans les prévisions car ce chapitre a pris en charge le reste à percevoir des indemnités d'assurance du sinistre des ateliers.
  - Prévission d'un nouvel apport de 100 000 € via le budget Bois en 2025 et 50 000€ en 2026 et 2027 dans le budget général,
  - Clôture du budget du lotissement du Pertus en 2025 pour un montant de 120 000€.
  
- **Atténuations de charges : + 1000 €**
  - + 2,00 % par an

- **Produits exceptionnels** : + 2 842 000 € sur 3 ans
  - Prévission des produits 2025 (**2 042 000 €**) dont :
    - Vente du lot 1 et 2 de l'Ilot Pasteur
    - Ventes de terrain foncier

A confirmer avec l'EPF, au cours de l'année 2025, la rétrocession et la cession du bâtiment Bonnécuelle.

- Prévission des produits 2026 (**400 000 €**) dont :
  - Vente de terrains foncier
- Prévission des produits 2027 (**400 000 €**) dont :
  - Vente du lot 3 de l'Ilot Pasteur

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **7 365 079,80 €** en 2025 soit un taux de progression de **29.39 %** par rapport à l'année 2024. Il est attendu qu'en 2026 et 2027, ces recettes soient en baisse en raison du solde des opérations foncières (produits exceptionnels à percevoir).

Aussi, cette prospective ne tient pas compte du leg universel de M. Roch.

- Synthèse sur les niveaux d'épargne

Analyse	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement courant	5 691 403,84 €	5 388 325,37 €	5 293 771,77 €	5 370 601,64 €
Dépenses de fonctionnement courant	4 779 360,83 €	4 857 329,89 €	4 926 792,36 €	4 997 385,85 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>912 043,01 €</b>	<b>530 995,48 €</b>	<b>366 979,41 €</b>	<b>373 215,79 €</b>
Résultats financiers	-196 693,95 €	-150 573,45 €	-93 969,45 €	-89 843,45 €
Résultats exceptionnels	-427,87 €	1 677 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
<b>Epargne brute</b>	<b>714 921,19 €</b>	<b>2 057 422,03 €</b>	<b>673 009,96 €</b>	<b>683 372,34 €</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	459 059,16 €	422 392,00 €	426 215,00 €	375 530,00 €
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>255 862,03 €</b>	<b>1 635 030,03 €</b>	<b>246 794,96 €</b>	<b>307 842,34 €</b>

En 2024, la projection de la section de fonctionnement permet de garantir un niveau d'épargne brute positif sur la période. Ce niveau d'épargne brute permet de couvrir le remboursement du capital de la dette mais nécessite d'être consolidé et suppose des investissements ne nécessitant pas d'emprunts.

A la suite de hausses importantes sur le budget de fonctionnement en raison principalement de l'inflation, et comme mentionné précédemment des économies de fonctionnement seront à prévoir sur les années 2025 et 2026 ainsi qu'une hausse de la fiscalité.

- **Les dépenses et recettes d'investissement – synthèse sur la variation du fonds de roulement et du résultat de clôture**

Analyse	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles d'investissement	1 803 845,22 €	2 600 000,00 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €
Recettes réelles d'investissement	2 815 391,77 €	550 000,00 €	646 060,00 €	546 060,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>-1 011 546,55 €</b>	<b>2 050 000,00 €</b>	<b>853 940,00 €</b>	<b>453 940,00 €</b>
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Variation du Fond de roulement</b>	<b>1 267 408,58 €</b>	<b>-414 969,97 €</b>	<b>-607 145,04 €</b>	<b>-146 097,66 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 154 607,92 €	2 422 016,50 €	2 007 046,53 €	1 399 901,49 €
<b>Résultat de l'exercice N au 31 décembre</b>	<b>2 422 016,50 €</b>	<b>2 007 046,53 €</b>	<b>1 399 901,49 €</b>	<b>1 253 803,83 €</b>
Résultat de l'exercice net des RAR	2 517 969,50 €	2 007 046,53 €	1 399 901,49 €	1 253 803,83 €
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>6 886 965,65 €</b>	<b>5 364 573,65 €</b>	<b>4 938 358,65 €</b>	<b>4 562 828,65 €</b>
Capacité de désendettement	9,63	2,61	7,34	6,68

Dans le cadre de la section des dépenses d'investissement, il a été projeté un volume d'investissement de 4 millions d'€ sur les 3 exercices 2025 – 2027 et en venant ajouter sur 2025 les restes à réaliser 2024 pour 298 827 € en dépenses et 397 780 € en recettes (dont recettes FEADER).

En recettes d'investissement, il a été retenu un taux moyen de subventionnement de 20 % des dépenses d'investissement selon les annonces de l'Etat (baisse de la DETR et du FCTVA).

Par prudence, les niveaux d'investissement ont été définis sur les 3 exercices :

- 2025: 1 500 000 € (y compris RAR 2024) + 1 100 000 € de remboursement du prêt relais soit un total de 2 600 000 €
- 2026: 1 500 000 €
- 2027: 1 000 000 €

Cette projection permet de garantir :

- Un financement des dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt,
- Des variations du fonds de roulement différentes d'un exercice à l'autre,
- Une action de désendettement sur la période en complément des économies sur le budget de fonctionnement.

➤ **Les travaux d'investissement 2025 – 2027**

- **2025: (nouveaux credits + RAR): 1 500 000 €**

**RAR 2024 pour 2025 :**

- Dépenses : 298 827 €
- Recettes : 397 780 €

- **Enveloppe bâtiment (principales opérations) : 1 050 000 €**

Les travaux prévus dans cette enveloppe sont axés sur :

- **La reconstruction des ateliers municipaux dont le financement se fera sous AP/CP, les travaux étant estimés à 24 mois,**
- **L'entretien du patrimoine de la ville :**
  - Des travaux de mises aux normes au Pôle famille
  - Des travaux au niveau du gymnase (changement de la porte d'entrée, aménagement d'une porte blindée pour la salle de tir, des nouveaux poteaux de badminton, système de serrure à badge)
  - Des travaux de mise en sécurité du crucifix et de fermeture automatisée de l'Eglise
    - Subventions à percevoir,
  - Hôtel de ville (changement de la porte secours catholique)
  - Aménagement de fin de travaux au cercle scolaire (tapis, traverse paysagère, adoucisseur pour le lave-vaisselle)
    - Subventions FEADER restant à percevoir,
  - Cimetière (ajout d'un point d'eau, réfection d'enrobée, hydromulshing)
  - Tennis couvert (extension des courts pour un club house)

- **La réalisation d'étude permettant pour l'avenir de prévoir la rénovation de certains bâtiments qui ne sont plus en conformité.**
  - Un audit énergétique en convention avec le SYDED : Foyer des sports, gymnase, chalet pétanque, salle Foucault,
  - Une étude sur la rénovation des logements de la gendarmerie.
  
- **Enveloppe éclairage : 10 000 €**
  
- **Enveloppe voiries : 200 000 €**
  
- Enveloppe de réfection de voirie (chaussées et trottoirs)
- Lancement de la MOE du quartier du Belvédère
- Mise en conformité de la DECI
  - **Enveloppe qualité de vie : 40 000 €**
  
- Projet participatif
- Développement du parc du Château
- Matériel de manifestation
- Mobilier urbain
  - **Enveloppe matériel des services / sécurité : 200 000 €**
  
- Engins et véhicules dont une balayeuse
- Autres services

- **2026 : 1 500 000 €**

- **Enveloppe bâtiment :**

- Audit énergétique en convention avec le SYDED : Salle des fêtes, Union, chalet du ski.
- Mise en accessibilité des ERP (chalet du ski, chalet de la pétanque)
- Reconstruction du centre technique municipal dans le cadre du sinistre des incendies
- Cimetière (ajout d'un point d'eau, réfection d'enrobée, hydromulshing)
- Régénération des cours de tennis

- **Enveloppe voiries :**

- Réfection des chaussées et trottoirs.
- Début phase 1 travaux quartier du Belvédère

- **Enveloppe qualité de vie :**

- Projet participatif,
- Développement du parc du Château,
- Matériel de manifestation,
- Mobilier urbain,

- **Enveloppe du matériel des services / sécurité :**

- Le rééquipement des services technique,
- Autres services.

- **2027 : (1 000 000 €)**

- **Enveloppe bâtiment :**

- Cimetière fin du réaménagement (réfection d'enrobée, hydromulshing)
    - A définir : entretien des salles et bâtiments communaux selon expertise des services.

- **Enveloppe voiries :**

- Une enveloppe pour la réfection des chaussées et trottoirs.
    - Continuité des travaux quartiers du Belvédère

- **Enveloppe qualité de vie :**

- Projet participatif,
    - Développement du parc du Château,
    - Vidéoprotection,
    - Matériel de manifestation,
    - Mobilier urbain.

- **Enveloppe du matériel des services / sécurité :**

- La fin du rééquipement des services technique,
    - Autres services.

## ANALYSE DE LA FISCALITE

La fiscalité constitue la recette principale des communes. Mécaniquement, au fil des années, la croissance naturelle des bases (revalorisation annuelle définie par l'inflation en année n-1) et la croissance structurelle des bases (nouvelles bases liées à la création ou extension de locaux) conduisent à une augmentation progressive et régulière des recettes liées.

Toutefois, la réforme de la taxe d'habitation a modifié considérablement les modalités des recettes fiscales des collectivités.

Entre 2023 et 2024, les communes ont largement reconduit leurs taux de fiscalité. **Selon une note de la DGFIP, la proportion de reconduction des taux est évaluée à 85 % pour la TFPB. La proportion de baisses est très faible (moins de 2 %) et celle des collectivités décidant une hausse en légère augmentation par rapport à 2023 est de 13%.**

Les taux d'imposition ne sont toutefois pas les seuls éléments pouvant entraîner une variation de la pression fiscale. La dynamique des bases en est un autre. Pour mémoire, dans une conjoncture économique marquée par une forte inflation, les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de **3,9 % en 2024**, après des hausses de **7,1 % en 2023** et **3,4 % en 2022**.

Concernant les prévisions 2025, l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2024, **la première estimation est ressortie à +1,7% et marque un ralentissement. Cette estimation sera confirmée au cours du mois de décembre.**

## ➤ Synthèse de la fiscalité de la commune

Bases	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation résidences principales	7 659 929 €					
Taxe sur le foncier bâti	6 420 999 €	6 418 992 €	6 249 863 €	6 422 000 €	6 882 788 €	7 115 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	99 016 €	93 116 €	93 520 €	96 700 €	103 633 €	107 500 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)					868 781 €	669 300 €
Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation résidences principales	14,41%					
Taxe sur le foncier bâti	9,98%	28,16%	28,16%	28,16%	28,16%	28,16%
Taxe sur le foncier non bâti	40,71%	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)					14,41%	14,41%
Produits fiscaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation résidences principales	1 103 795,77 €					
Taxe sur le foncier bâti	640 815,70 €	1 807 588,15 €	1 759 961,42 €	1 808 435,20 €	1 938 193,10 €	2 003 584,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	40 309,41 €	38 289,30 €	38 455,42 €	39 763,04 €	42 613,89 €	44 204,00 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)					125 191,34 €	96 446,13 €
Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des produits fiscaux	1 784 920,88 €	1 845 877,45 €	1 798 416,84 €	1 848 198,24 €	2 105 998,33 €	2 144 234,13 €
Rôles supplémentaires	-1 399,88 €	-1 001,45 €	65 495,16 €	97 613,76 €	2 263,67 €	2 517,87 €
Produit fiscal net	1 783 521,00 €	1 844 876,00 €	1 863 912,00 €	1 945 812,00 €	2 108 262,00 €	2 146 752,00 €

Les produits des impôts locaux de la commune sont constitués la :

- La taxe sur le foncier bâti (28.16%),
- La taxe foncière non bâti (41.12%),
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (14.41%),
- La taxe sur les logements vacants (14.41%).

**En 2024, le produit de l'imposition était de 2 144 234,13 € (chiffres définitifs en attente).**

➤ **Les orientations pour l'année 2025**

Pour l'année 2025, lors du vote du budget, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de **3%** tout en prenant en compte une augmentation des bases simulée à **2%**.

Pour mémoire, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2020. Cette augmentation fait suite au fait que la collectivité a fait face à l'inflation de ces deux dernières années c'est-à-dire à la hausse des coûts de l'énergie ainsi qu'à la hausse du budget en personnel suite aux annonces gouvernementales.

L'augmentation représenterait une hausse de la fiscalité à hauteur de **109 000 €**. Le produit de la fiscalité totale serait ainsi en 2025 de **2 255 365 €**.

Projection de l'augmentation des 3% :

- Taxe sur le foncier bâti : 29,00 %
- Taxe sur le foncier non bâti: 42, 35 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14, 84%

## ANALYSE DE LA DETTE

### ➤ Rappel des données 2023 :

Un audit de la dette au 31 décembre 2023 été réalisé par le cabinet Analis Finances dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la préparation budgétaire 2024.

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023	
Encours	9 045 463,62 €
Nombre d'emprunts *	10
Taux actuariel *	2,07%
Taux moyen de l'exercice	1,26%
* tirages futurs compris	

	%	Montant
Budget Principal	91,52%	8 278 807,20 €
Budget Maison de la Santé	8,48%	766 656,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>9 045 463,62 €</b>

En novembre 2023, deux emprunts ont été réalisées :

- Un emprunt de 1 M€ auprès de la Banque Populaire à taux indexé sur Euribor 3 mois + marge 0,65 % sur 25 ans.
- Un prêt relais de 2 M€ auprès de la Banque Populaire au taux fixe de 4,25 % sur 2 ans (remboursement du capital in fine ou par anticipation à chaque échéance sans frais).

Deux lignes de trésorerie d'1 million d'€ avaient été contractées afin de soutenir les décaissements de trésorerie dans le cadre de la liquidation du marché du nouveau groupe scolaire.

➤ **Données 2024 :**

Au 31 décembre 2024, l'encours total de la dette s'élèvera à **7 617 494,06 €**.

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024		
Encours	<b>7 617 494,06 €</b>	Nombre d'emprunts * <b>10</b>
Taux actuariel * <b>1,88%</b>		Taux moyen de l'exercice <b>2,06%</b>
<i>* tirages futurs compris</i>		

Remarque : L'encours de la dette de la ville comprend un prêt affecté au budget annexe de la Maison de santé.

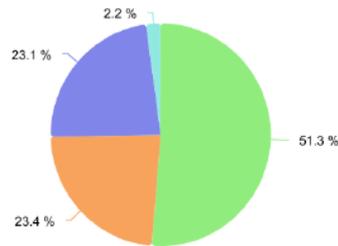
BUDGET	%	Montant
 Budget Général	90,86%	6 921 000,61 €
 Budget Maison de Santé	9,14%	696 493,45 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 617 494,06 €</b>

Un seul prêt est affecté au Budget Maison de la Santé.

A cette date, la ville ne dispose plus d'emprunt à mobiliser ni de lignes de trésorerie actives.

## ➤ Composition de la dette

La dette est composée de 10 emprunts répartis entre 4 prêteurs.



Prêteur	%	Montant
Banque Populaire Bourgogne Franche Comté	51,34%	3 910 655,93 €
Crédit Mutuel	23,40%	1 782 799,74 €
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	23,10%	1 760 000,00 €
Crédit Agricole de Franche Comté	2,15%	164 038,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 617 494,06 €</b>

## ➤ L'annuité de la dette

En 2024, tous budgets confondus, l'annuité de la dette s'élève à **1 609 273,16 €** contre **694.775,76 €** en 2023. Les intérêts sur les prêts à taux indexé sont calculés sur la base des taux anticipés connus à ce jour.

Charges financières en 2024 Tous budgets confondus			
Annuité	<b>1 609 273,16 €</b>	Amortissement	<b>527 969,56 €</b>
		Remboursement anticipé avec flux	<b>900 000,00 €</b>
Intérêts emprunts	<b>181 303,60 €</b>	ICNE	<b>23 311,44 €</b>

Charges financières en 2024 Zoom sur le Budget Principal			
Annuité	<b>1 524 745,44 €</b>	Amortissement	<b>457 806,59 €</b>
		Remboursement anticipé avec flux	<b>900 000,00 €</b>
Intérêts emprunts	<b>166 938,85 €</b>	ICNE	<b>21 585,73 €</b>

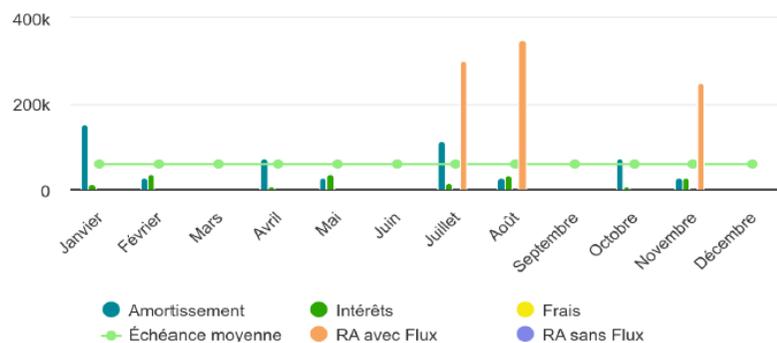
### Le remboursement du prêt relais de 2 millions d'€

En 2024, un remboursement anticipé de 900 000 € a été réalisé.

Un capital restant de 1 100 000 € sera remboursé avant novembre 2025 sur la base de recettes foncières prévues en 2024 et reportées en 2025.

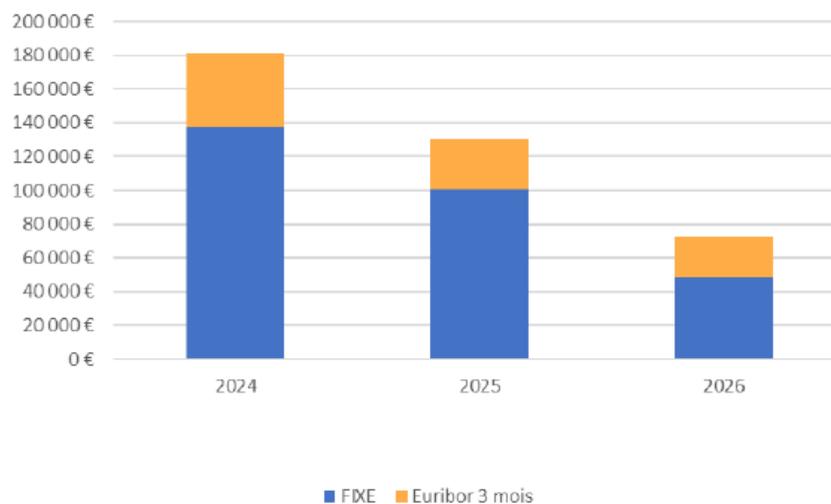
### ➤ L'échéancier de la dette

L'échéance moyenne s'élève **59 106.10 €**.



Année 2024	Nb éch.	Contrats			Solde
		Amort.	RA	Intérêts	
Janvier	7	153 482,30 €		15 575,71 €	169 058,01 €
Février	3	27 413,65 €		36 553,28 €	63 966,93 €
Mars	0	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Avril	5	74 541,50 €		7 982,62 €	82 524,12 €
Mai	3	27 498,10 €		36 226,76 €	63 724,86 €
Juin	0	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Juillet	7	114 774,44 €	300 000 €	16 720,50 €	431 494,94 €
Août	4	27 582,97 €	350 000 €	33 075,16 €	410 658,13 €
Septembre	0	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Octobre	5	75 008,35 €		7 515,77 €	82 524,12 €
Novembre	4	27 668,25 €	250 000 €	27 653,80 €	305 322,05 €
Décembre	0	0,00 €		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>527 969,56 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>181 303,60 €</b>	<b>1 609 273,16 €</b>

➤ **Les intérêts de la dette**



Index	2024		2025		2026	
	Intérêts par index	Coût moyen	Intérêts par index	Coût moyen	Intérêts par index	Coût moyen
FIXE	137 190,42 €	2,94%	101 019,75 €	2,63%	48 425,44 €	1,18%
Euribor 3 mois	44 113,18 €	4,48%	29 326,93 €	3,14%	23 919,62 €	2,65%
<b>TOTAL</b>	<b>181 303,60 €</b>	<b>2,06%</b>	<b>130 346,68 €</b>	<b>1,77%</b>	<b>72 345,06 €</b>	<b>1,32%</b>

## ➤ L'extinction de la dette

Le stock de la dette s'amortira sur la période 2024 – 2048. En 2024 et 2025, les fortes annuités sont liées au remboursement du prêt relais.

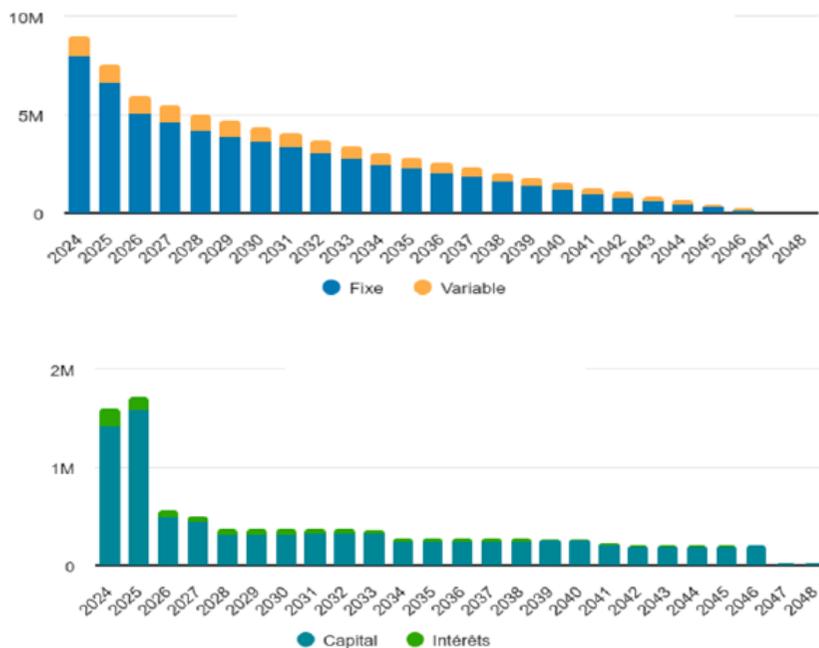


Tableau de l'extinction de l'encours

Année	Encours début	Annuité	Capital		Intérêts	Taux moy.	Taux act.
			Amort.	Remboursé par anticipation			
2024	9 045 463,62 €	1 609 273,16 €	527 969,56 €	900 000 €	181 303,60 €	2,06%	2,02%
2025	7 617 494,06 €	1 724 273,13 €	1 593 926,45 €		130 346,68 €	1,77%	1,74%
2026	6 023 567,61 €	571 491,82 €	499 146,76 €		72 345,06 €	1,32%	1,29%
2027	5 524 420,85 €	516 680,90 €	449 886,93 €		66 793,97 €	1,33%	1,28%
2028	5 074 533,92 €	382 612,14 €	320 565,08 €		62 047,06 €	1,34%	1,27%
2029	4 753 968,84 €	381 123,72 €	323 047,06 €		58 076,66 €	1,34%	1,27%
2030	4 430 921,78 €	379 626,99 €	325 566,15 €		54 060,84 €	1,35%	1,27%
2031	4 105 355,63 €	378 069,50 €	328 123,02 €		49 946,48 €	1,35%	1,26%
2032	3 777 232,61 €	376 520,87 €	330 718,29 €		45 802,58 €	1,35%	1,25%
2033	3 446 514,32 €	374 945,01 €	333 352,36 €		41 592,65 €	1,35%	1,24%
2034	3 113 161,96 €	288 712,48 €	250 882,11 €		37 830,37 €	1,35%	1,23%
2035	2 862 279,85 €	286 986,78 €	251 932,75 €		35 054,03 €	1,37%	1,23%
2036	2 610 347,10 €	285 141,05 €	252 992,01 €		32 149,04 €	1,39%	1,23%
2037	2 357 355,09 €	283 254,90 €	254 059,93 €		29 194,97 €	1,40%	1,23%
2038	2 103 295,16 €	281 227,60 €	255 136,61 €		26 090,99 €	1,41%	1,24%
2039	1 848 158,55 €	279 099,90 €	256 222,10 €		22 877,80 €	1,42%	1,24%
2040	1 591 936,45 €	276 896,17 €	257 316,48 €		19 579,69 €	1,43%	1,24%
2041	1 334 619,97 €	234 727,50 €	218 293,30 €		16 434,20 €	1,43%	1,26%
2042	1 116 326,67 €	219 336,56 €	205 720,62 €		13 615,94 €	1,42%	1,26%
2043	910 606,05 €	217 398,92 €	206 486,07 €		10 912,85 €	1,42%	1,26%
2044	704 119,98 €	215 560,12 €	207 258,37 €		8 301,75 €	1,44%	1,27%
2045	496 861,61 €	213 838,02 €	208 037,57 €		5 800,45 €	1,51%	1,32%
2046	288 824,04 €	212 185,00 €	208 824,04 €		3 360,96 €	1,82%	1,43%
2047	80 000,00 €	41 438,26 €	40 000,00 €		1 438,26 €	2,20%	2,22%
2048	40 000,00 €	40 537,58 €	40 000,00 €		537,58 €	2,15%	2,17%

➤ **Les ratios de la dette**

<b>Ratios de la dette</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Dette par habitant :</b> Encours de dette / population	477	400	1451	1327	1895	1576
<b>Taux d'endettement :</b> Annuité de dette / recettes réelles de fonctionnement	8,12%	8,42%	8,95%	12,89%	8,83%	11,52%*
<b>Capacité de désendettement (en nombre d'année) :</b> Encours de la dette / épargne brute	2,60	2,51	11,95	12,69	3,31	9,63

\* Remboursement du prêt relais non pris en compte dans l'annuité de dette  
(900 k€ en 2024 et 1,1 M€ en 2025)

Les ratios de la dette ont fortement augmenté entre 2020 et 2024. Concernant, le taux d'endettement, celui-ci passe à **12,89%** en 2022 à **11,52%** en 2024. A noter qu'une tombée de dette a eu lieu en 2024 (prêts CAF du Pôle Famille) et qu'une autre en 2027 aura lieu concernant 3 emprunts contractés en 2012 et renégociés entre 2016 et 2017.

Ainsi, sans emprunts supplémentaires, l'encours de dette sera de **5 524 420,85 €** en 2027 correspondant à un ratio de désendettement de **7,80%**.

Pour sa part, le ratio de la capacité d'endettement de la collectivité varie fortement entre 2022 et 2024 en raison des emprunts réalisés fin 2023 et en contrepartie des produits exceptionnels perçus en 2023 et 2024 et restant encore à percevoir. Comme indiqué précédemment, un travail sur un plan d'économies de fonctionnement est prévu afin d'améliorer le niveau d'épargne brut de la commune, ce qui engendrera une baisse de ce ratio.

➤ **Les orientations 2025 – 2027 en matière de désendettement**

A partir de 2024, les orientations budgétaires et ce jusqu'à la fin du mandat se concentrent sur le désendettement de la commune par :

- Le remboursement prioritaire du prêt relais,
- La limitation des investissements d'ampleur de la commune hormis la reconstruction des ateliers municipaux (concentration sur l'entretien communal de la voirie et du patrimoine),
- La limitation du recours à l'emprunt.

Ces orientations sont maintenues en 2025.

